RAPPORT DE PRESENTATION DU

BUDGET PRIMITIF 2022

Budget principal

SOMMAIRE

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général
- La masse salariale
- Les atténuations de produits
- Les charges de gestion courante
- Les charges financières
- Les charges exceptionnelles
- Les opérations d'ordre

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les atténuations de charges
- Les produits des services
- Les impôts et taxes
- La fiscalité locale
- Les dotations et subventions
- Les autres produits de gestion courante
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels
- Les opérations d'ordre

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS

- La protection et la sécurité des habitants
- La rénovation soutenue du patrimoine
- L'amélioration du cadre de vie
- Le déploiement du numérique
- Détail des dépenses
- Les opérations financières

B- LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- L'autofinancement
- Les financements externes
- Les ressources propres
- L'emprunt

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget communal est structuré en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Par ailleurs, le budget primitif 2022 est réalisé à partir de la nouvelle nomenclature budgétaire M57.

Cette dernière a pour objectif principal de tendre vers un compte financier unique qui remplacera les comptes administratif et de gestion, proposés au vote de l'assemblée délibérante au début de l'année 2023.

Il s'agit d'un budget responsable en période de crise, tourné vers les familles grâce à un service public et des prestations toujours renforcées, qui défend le pouvoir d'achat avec une nouvelle baisse de la fiscalité et qui prépare l'avenir avec des investissements conséquents.

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS 2022 :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	RÉSULTAT
TOTAL DU BUDGET	85 363 476,05	86 827 637,58	7 593 138,84	9 057 300,37
INVESTISSEMENT	37 089 694,70	38 127 786,72	311 778,77	1 349 870,79
FONCTIONNEMENT	48 273 781,35	48 699 850,86	7 281 360,07	7 707 429,58

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
TOTAL DES RAR	2 808 078,50	2 565 548,14	-242 530,36
INVESTISSEMENT	2 808 078,50	2 565 548,14	-242 530,36
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00

	RESULTAT CUMULE
TOTAL	8 814 770,01
INVESTISSEMENT	1 107 340,43
FONCTIONNEMENT	7 707 429,58

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement du Budget primitif de l'exercice 2022 s'équilibre à la somme de 56 666 500€ et se présente comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	11 593 300,00	
012	Charges de personnel	30 750 000,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	1 927 500,00	
65	Charges de gestion courante	3 031 300,00	
66	Charges financières	1 509 400,00	
67	Charges exceptionnelles	232 000,00	
	Total des dépenses réelles	**49 043 500,00**	
023	*Autofinancement prévisionnel*	*5 700 000,00*	
042	*Opé. ordre transfert entre sections*	*1 923 000,00*	
	Total des opérations d'ordre	***7 623 000,00***	
002	*Résultat reporté 2021 (excédent)*		*7 476 135,23*
013	Atténuation de charges		240 000,00
70	Produits des services et du domaine		3 377 400,00
73	Impôts et taxes		6 442 000,00
731	Fiscalité locale		29 031 300,00
74	Dotations subventions et participations		8 578 864,77
75	Autres produits de gestion courante		779 800,00
76	Produits financiers		702 800,00
77	Produits financiers		11 000,00
	Total des recettes réelles		**49 163 164,77**
042	Opé. ordre transfert entre sections		27 200,00
TOTAL		**56 666 500,00**	**56 666 500,00**

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2021	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	10 450 745,00	8 932 306,71	*85,47%*	11 593 300,00
012	Charges de personnel	30 916 300,00	30 341 744,19	*98,15%*	30 750 000,00
014	Atténuation de produits	1 927 500,00	1 927 099,00	*99,98%*	1 927 500,00
65	Charges de gestion courante	2 704 045,00	2 614 714,18	*96,70%*	3 031 300,00
66	Charges financières	1 980 560,00	1 794 080,52	*90,59%*	1 509 400,00
67	Charges exceptionnelles	347 850,00	305 483,30	*87,82%*	232 000,00
	Total dépenses réelles	**48 327 000,00**	**45 915 427,90**	***95,01%***	**49 043 500,00**
023	*Autofinancement prévisionnel*	*5 150 000,00*			*5 700 000,00*
042	*Opérations ordre transférées en SI*	*2 388 800,00*	*2 358 353,45*	*98,73%*	*1 923 000,00*
	Total dépenses d'ordre	***7 538 800,00***	***2 358 353,45***	***98,73%***	***7 623 000,00***
TOTAL		**55 865 800,00**	**48 273 781,35**	***86,41%***	**56 666 500,00**

Les prévisions relatives au fonctionnement s'inscrivent dans la cadre des orientations exposées au cours du débat d'orientation budgétaire 2022. La ville souhaite maintenir la qualité de service rendu aux Villiérains ; poursuivre l'effort d'investissement afin de préparer la ville aux enjeux des années à venir ; poursuivre l'optimisation des recettes et des dépenses tout en diminuant la fiscalité.

Les dépenses réelles de fonctionnement

	BP 2021	**BP 2022**	**variation**
011 Charges à caractère général	10 450 745,00	11 593 300,00	+10,94%
012 Charges de personnel,	30 916 300,00	30 750 000,00	-0,54%
014 Atténuations de produits	1 927 500,00	1 927 500,00	-
65 Autres charges de gestion courante	3 011 895,00	3 031 300,00	0,65%
66 Charges financières	1 980 560,00	1 509 400,00	-23,79%
67 Charges exceptionnelles	40 000,00	232 000,00	-480%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	**48 327 000,00**	**49 043 500,00**	**+1,49%**

- **Les charges à caractère général : 11 593 300€** (chapitre 011)

Elles sont en augmentation de 10,9% par rapport aux prévisions 2021.

En effet, les prévisions d'inflation correspondantes au 1er semestre 2022 laissent apparaître un niveau oscillant entre 3,7% et 4,4% d'après les économistes. Les postes de dépenses impactés par ce contexte concernent principalement les fluides supportés par la ville : eau, électricité, gaz et carburant, avec 28% d'augmentation (1 594 000€ en 2022 contre 1 248 000€).

Par ailleurs, les charges de chauffage évoluent également à la hausse de près de 9% par rapport à 2021.

Enfin, les frais liés au transport collectif affichent une augmentation de près de 12% par rapport à 2021.

La ville a également prévu une enveloppe de 200 000€ destinée à intégrer les coûts de gestion de la crise sanitaire (achat de masques, produits d'entretien, prestations supplémentaires de désinfection des écoles et bâtiments recevant du public et la mise en place de centres de vaccination).

La ville tient à retrouver un niveau de service à la population d'avant crise.

C'est pourquoi, il a été décidé de reprendre les classes transplantées dans les écoles (235 000€ y seront consacrés).

Les mini-séjours d'été seront également maintenus et renforcés (111 000€) afin d'en faire bénéficier une trentaine d'enfants supplémentaires par rapport à 2021.

La reprise de saison culturelle sera également un élément phare cette année avec un budget de 95 000€.

Des manifestations de qualité complètent ces évènements avec le gala de boxe intervenu en février dernier ; la ninja-run ; le carnaval ; la fête de la musique ou encore le marché de Noël. Une enveloppe de 140 000€ est consacrée à ces projets.

La Municipalité souhaite également renforcer le cadre de vie des habitants en développant davantage de thématiques comme le fleurissement de la ville, l'entretien de la voirie et des espaces verts ou encore de garantir un entretien de qualité dans les écoles et bâtiments publics. Ce sont plus de 2 000 000€ qui y sont consacrés.

D'autres secteurs comme la sécurité et la médiation sont également d'actualité dans ce budget avec la création d'une médiation nocturne et familiale pour 45 000€.

De plus, des frais d'études complètent cette section pour un montant de 252 000€. Ils permettront d'entreprendre les projets souhaités par la ville comme le projet muséal à la villa Michot ou encore les études liées à la prospective scolaire.

Les activités pour les séniors reprennent également cette année avec un budget de 60 000€.

Enfin, les charges de fonctionnement des services à la population (scolaire, petite enfance, jeunesse, sports, social, culture) ont été reconduites pour un montant de 2 900 000€ afin de permettre de maintenir un service public de qualité.

- **La masse salariale : 30 750 000€** (chapitre 012) représente 62,70 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 63,97% en 2021, l'objectif de la collectivité étant de maîtriser les charges de personnel. Ainsi les prévisions 2022 sont quasi stables par rapport à 2021.

  La part importante de la masse salariale au sein du budget résulte d'une volonté politique de la ville de conduire ses missions en régie. Il en est ainsi de la restauration municipale, du cinéma, de la filière animation, de la piscine. Cette politique est un gage de qualité, de proximité et de réactivité.

  Les prévisions 2022 conformément aux orientations budgétaires sont les suivantes par rapport au réalisé 2021 :

	CA 2021	BP 2022
Rémunérations :		
-personnel titulaire	**11 395 000,00**	**11 952 000,00**
-personnel non titulaire	**6 002 000,00**	**5 092 000,00**
-personnel extérieur (1)	**142 000,00**	**161 000,00**
-assistantes maternelles		**401 000,00**
Régime indemnitaire	**3 068 000,00**	**3 115 000,00**
NBI, SFT et indemnité de résidence	**741 000,00**	**882 000,00**
Contrat aidés (2)	**64 000,00**	**52 000,00**
Charges patronales	**7 940 000,00**	**8 075 000,00**
CNFPT et CDGFT	**241 000,00**	**243 000,00**
Versement mobilité	**511 000,00**	**513 000,00**
Divers (3)	**237 000,00**	**264 000,00**
Total	**30 341 000,00**	**30 750 000,00**

(1) rémunération des études surveillées, prime de responsabilité des professeurs des écoles, rémunération jury d'examens du CMA

(2) Rémunérations des apprentis et emplois d'insertions

(3) Cotisations versées au F.N.A.L (Fonds National d'Aide au Logement), allocations chômage, médecine du travail.

Hors optimisation de la masse salariale par redéploiement des postes, ces prévisions intègrent à minima :

- L'augmentation du smic (0,90% au 1er janvier 2022 puis une augmentation non encore définie fixée pour le 1er juillet 2022).

- L'augmentation liée à la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité qui prévoit les avancements d'échelons et de grades.

- La poursuite du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui revalorise les grilles indiciaires et améliore les perspectives des carrières des agents de la fonction publique.

- L'organisation des élections présidentielles et législatives (4 tours).

- **Les atténuations de produits 1 927 500€** (chapitre 014).

Ces dépenses comprennent essentiellement le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour 1 562 500€, ainsi que le Fonds de péréquation intercommunal et communal pour 365 000€. Dans ce chapitre, seul le FPIC est susceptible d'évoluer. A ce titre ; il est prévu une hausse de +0,08%, non encore définitivement confirmée.

- **Les charges de gestion courante : 3 031 300€** (chapitre 65).

Ce chapitre représente 6,18% des dépenses réelles de fonctionnement et regroupe les dépenses qui peuvent être classées en quatre catégories.

1- **Les subventions aux personnes de droit privé :** qui concernent tant les associations que les entreprises locales, la subvention au CCAS, et au budget de la régie personnalisée. S'agissant des associations, 583 000 € sont inscrits au budget.

La ville apporte également une aide aux entreprises pour leurs dépenses d'amélioration de leur devanture.

2- **Les participations** : il s'agit de participations de fonctionnement obligatoire au budget des Pompiers de Paris (585 000€), à Infocom (236 000€), au territoire ParisEstMarne&Bois de 380 000€.

3- **La rémunération de l'entreprise EFFIA :** liée à la rémunération du délégataire en charge du stationnement pour un montant de 366 000€. A ce titre, il est prévu d'une part un reversement des recettes perçues par la ville en 2021 et à percevoir en 20122 de 266 000€ et le règlement de la convention partenariale pour 100 000€.

4- **Les indemnités de fonction des élus :** 299 000€

- **Les charges financières : 1 509 400€** (chapitre 66)

  En lien avec le volume de dette de la Ville, la durée et le taux, elles représentent 3% des dépenses réelles, et sont en recul sur l'année de -16%.
  Elles concernent donc principalement le remboursement des intérêts de la dette pour 2022.

- **Les charges exceptionnelles : 232 000€** (charges 67), elles comprennent principalement les remboursements aux usagers ainsi que des opérations de régularisation entre la ville et la trésorerie liées au passage à la nouvelle nomenclature budgétaire M57.

- **Les opérations d'ordre : 7 623 000€** (chapitres 023 et 042)

  Elles concernent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 923 000€. Il convient de rajouter 5 700 000 € de virement à l'investissement (autofinancement).

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT sont retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2021	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2022
013	Atténuation de charges	200 000 ,00	242 346,50	*121,18%*	240 000,00
70	Produits des services et du domaine	3 155 260,00	3 175 597,15	*100,65%*	3 377 400,00
73	Impôts et taxes	6 522 000,00	6 527 763,00	*100,09%*	6 442 000,00
731	Fiscalité locale	27 664 000,00	27 789 084,58	*100,46%*	29 031 300,00
74	Dotations subventions et participations	8 876 379,93	8 633 410,72	*97,27%*	8 578 864,77
75	Autres produits de gestion courante	772 000,00	760 651,03	*98,53%*	779 800,00
76	Produits financiers	575 500,00	601 789,17	*104 57%*	702 800,00
77	Produits exceptionnels	26 380,00	188 436,29	*714,32%*	11 000,00
	Total recettes réelles	**47 791 519,93**	**47 919 078,44**	***100,27%***	**49 163 164,77**
042	*Opérations d'ordre transférées en SI*	*792 920,00*	*780 772,42*	*98,47%*	27 200,00
002	*Résultat reporté (excédent)*	*7 281 360,07*	-		*7 476 135,23*
TOTAL		**55 865 800,00**	**48 699 850,86**	***87,18%***	**56 666 500,00**

Les recettes réelles de fonctionnement

	BP 2021	BP 2022	variation
13 Atténuations de charges	200 000,00	240 000,00	+20%
70 Produits des services et du domaine	3 155 260,00	3 377 400,00	+7,04%
73 Impôts et taxes	6 522 000,00	6 442 000,00	+1,23%
731 Fiscalité locale	27 664 000,00	29 031 300,00	+4,95%
74 Dotations et participations	8 876 379,93	8 578 864,77	-3,36%
75 Autres produits de gestion courante	787 600,00	779 800,00	-1%
76 Produits financiers	575 500,00	702 800,00	+22,12%
77 Produits exceptionnels	10 780,00	11 000,00	+2,04%
Total Réelles de Fonctionnement	**47 791 519,93**	**49 163 164,77**	**+2,87%**

- **Les atténuations de charge : 240 000€** (chapitre 13).

  Les prévisions 2022 sont en hausse, il s'agit exclusivement des remboursements par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des avances de rémunération du personnel en arrêt maladie.

- **Les produits des services :** 3 377 400€ (chapitre 70).

  Ce chapitre est en hausse en raison de la revalorisation des tarifications (2%) à intervenir en 2022 qui reste toutefois largement inférieure à l'inflation, et de la reprise de l'ensemble des activités dans une perspective post crise sanitaire. La part de ces recettes dans les recettes réelles de fonctionnement reste stable par rapport à 2021.

  L'estimation de produits des services comprend la facturation des services à la population pour les secteurs de la restauration scolaire, du service périscolaire, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture, des sports, du centre social, du fil du temps.

  Ce produit comprend également ceux du forfait post stationnement, de l'occupation du domaine public, des stationnements et location sur voie publique, comme l'occupation de la voirie par des bennes ou autres outils de chantier.

- **Les impôts et taxes (sauf 731) : 6 442 000€** (chapitre 73)

  Ce chapitre concerne la fiscalité dite reversée, il représente 13% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Ce chapitre est composé principalement de l'attribution de compensation (5 276 000€) dont le montant est figé, et du fonds de solidarité de la région Ile de France.

- **La fiscalité locale : 29 031 300 (chapitre 731)**

Ce chapitre comprend la fiscalité avec pouvoir taux et la fiscalité sans pouvoir de taux et représente 59% des recettes réelles de fonctionnement.

La fiscalité avec pouvoir de taux concerne les impôts ménages, avec comme principale composante la taxe foncière bâtie rénovée.

Rappel sur les bases et le produit prévisionnel :

Impôts ménages				
	Année 2021		Année 2022 (Prévisionnel)	
	Bases notifiées	Produit	Bases prévisionnelles	Produit
Taxe d'habitation	1 432 249 (*)	493 983	1 480 945 (*)	510 778
Foncier Bâti	40 232 617	24 977 678 (**)	42 656 000	26 527 817 (**)
Foncier non bâti	143 285	195 899	150 100	204 166
Total		25 667 560		27 242 761

(*) bases portant sur les résidences secondaires

(**) produit comprenant le montant du Foncier Bâti évalué à 14 950 928€ et la part départementale compensée par l'Etat à hauteur de 11 576 889€.

- ✓ L'application de -0,50% sur le taux communal de la taxe sur le foncier bâti laisse apparaître un taux de 21,30%
- ✓ Par application de la même baisse, celui de la taxe sur le foncier non bâti sera de 136,02%

C'est la quatrième année de baisse consécutive de la fiscalité, ce qui est sans doute unique en France et en tout cas le signe de la bonne santé financière de la ville qui souhaite amortir les hausses consécutives décidées par l'exécutif.

La fiscalité sans pouvoir de taux concerne :

- La Taxe sur l'électricité : 370 000€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 250 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 185 000€

➢ **Les dotations et subventions : 8 578 864,77€** (chapitre 74)

Comme en 2021, la ville poursuit sa politique de recherche de financements complémentaires pour l'aider à réaliser ses projets.

Ce chapitre est principalement composé :

- De la Dotation forfaitaire pour 3 650 000€
- De la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour 1 520 000€
- De la Dotation nationale de péréquation pour 414 000€
- Des subventions de la CAF et autres organismes pour 2 109 600€
- Des compensations fiscales pour 423 000€
- Des subventions du Département pour 216 000€
- Des participations de l'Etat pour 198 164,77€

- Remboursement du FCTVA pour 43 000€
- Dotation de recensement pour 5 100€

Ce chapitre qui représente le deuxième poste de recettes de la commune recule de -3,3% malgré la hausse substantielle des allocations compensatrices (423 000€ en 2022 contre 130 000€ au BP 2021).

Il faut également noter que le montant des dotations diminue de 34 000€ par rapport à 2021 et que l'inflation ne cesse d'augmenter.

- **Les autres produits de gestion courante : 779 800€** (chapitre 75)

Ce poste ne représente en volume que 1,6% des recettes réelles de fonctionnement. Il est majoritairement constitué de loyers**.**

- **Les produits financiers : 702 800€** (chapitre 76).

Ce poste de recettes correspond au produit lié au remboursement de l'Etat sur la sortie des emprunts à risques, il passe de 565 000€ en 2021 à 702 800€ en raison de l'intégration en portefeuille d'un prêt structuré Société Générale désensibilisé au cours de l'année 2021.

- **Produits exceptionnels : 11 000€** (chapitre 77)

Les produits exceptionnels correspondent à l'annulation des mandats sur les exercices antérieurs.

- **Les opérations d'ordre : 27 200€** (chapitre 042)

Elles concernent la quote-part des subventions d'investissement transférable.

CONCLUSION :

Ratios pour 2022 (population retenue 29 014 habitants)

ratios	**2022**
Produit des impositions directes par habitant	885€
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 694€
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	192€
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	34€

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2022 est sur-équilibrée de 231 294,35€ en recettes du fait d'une opération de régularisation des comptes entre la trésorerie et la ville liée au passage à la M57.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2021	Réalisé 2021	Taux réalisation	Report	Budget 2022
040	*Opérations d'ordre*	*792 920,00*	*780 772,42*	*98,47%*	-	*27 200,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*20 185 800,00*	*20 121 529,41*	*99,69%*	-	-
	Total des opérations d'ordre	***20 978 720,00***	***20 902 301,83***	***99,64%***	**-**	**27 200,00**
10	Dotations	84 000,00	83 959,32	*99,96%*		
13	Subventions	60 000,00	59 103,00	*98,51%*		
16	Emprunts	10 797 780,84	10 285 515,45	*95,26%*		3 865 891,50
26	Titres et participations	44 500,00	44 500,00	*100%*		44 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00	*100%*		
	Total des opérations financières	**10 987 280,84**	**10 474 077,77**	***95,33%***	**-**	**3 910 391,50**
20	Immobilisations incorporelles	357 295,00	100 417,19	*28,11%*	17 316,00	338 516,00
204	Subventions d'équipement versées	176 141,98	158 531,94	*90,01%*		200 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 891 367,86	3 339 198,34	*48,46%*	1 169 578,41	12 186 447,16
23	Immobilisations en cours	4 112 013,24	1 084 243,35	*26,37%*	1 481 445,34	3 757 445,34
	VOTE PAR OPERATION					
2014000020	*Parc urbain Friedberg*	1 187 581,08	1 030 924,28	*86,81%*	139 738,75	-
	Total dépenses d'équipement	**12 724 399,16**	**5 713 315,10**	***44,90%***	**2 808 078,50**	**16 482 408,50**
TOTAL		**44 690 400,00**	**37 089 694,70**	***83,00%***	**2 808 078,50**	**20 420 000,00**

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2021	Réalisé 2021	Taux réalisation	Report	Budget 2022
001	***Résultat reporté***	***311 778,77***	**-**	**-**		**1 349 870,79**
021	*Virement section de fonctionnement*	*5 150 000,00*	-	-	-	*5 700 000,00*
040	*Opérations d'ordre*	*2 388 800,00*	2 358 353,45	*98,73%*	-	*1 923 000,00*
041	*Opération patrimoniales*	*20 185 800,00*	*20 121 529,41*	*99,69%*	-	
	Total des opérations d'ordre	***27 724 600,00***	***22 479 882,86***	***81,09%***	**-**	***7 623 000,00***
10	Dotations fonds divers	2 439 300,00	2 629 188,84	*107,79%*	-	2 040 481,07
1068	Exc. fonctionnement capitalisés	1 050 000,00	1 050 000,00	*100%*	-	231 294,35
024	Produits cessions d'immobilisations	417 300,00	-	-		1 680 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	5 885,17	*117,71%*	-	5 500,00
27	Autres immobilisations financières	15 910,00	16 330,41	*102,65%*	-	15 700,00
	Total des recettes financières	**3 927 510,00**	**3 701 404,42**	***94,25%***	**-**	**3 972 975,42**
13	Subventions d'investissement	1 785 411,23	1 273 005,51	*71,30%*	533 100,00	3 150 500,00
16	Emprunts et dettes	12 190 600,00	10 072 579,13	*82,63%*	2 000 000,00	4 500 000,00
23	Immobilisations en cours	177 500,00	59 604,10	*33,58%*	32 448,14	54 948,14
	VOTE PAR OPERATION					
2014000020	*Parc Friedberg*	573 000,00	541 310,70	94,47%	0,00	-
	Total des recettes d'équipement	**14 726 511,23**	**11 946 499,44**	***81,13%***	**2 565 548,14**	**7 705 448,14**
TOTAL		**46 690 400,00**	**38 127 786,72**	***81,66%***	**2 565 548,14**	**20 651 294,35**

A - LES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT

Il s’agit pour l’essentiel des dépenses d’équipement et de l’amortissement de la dette.

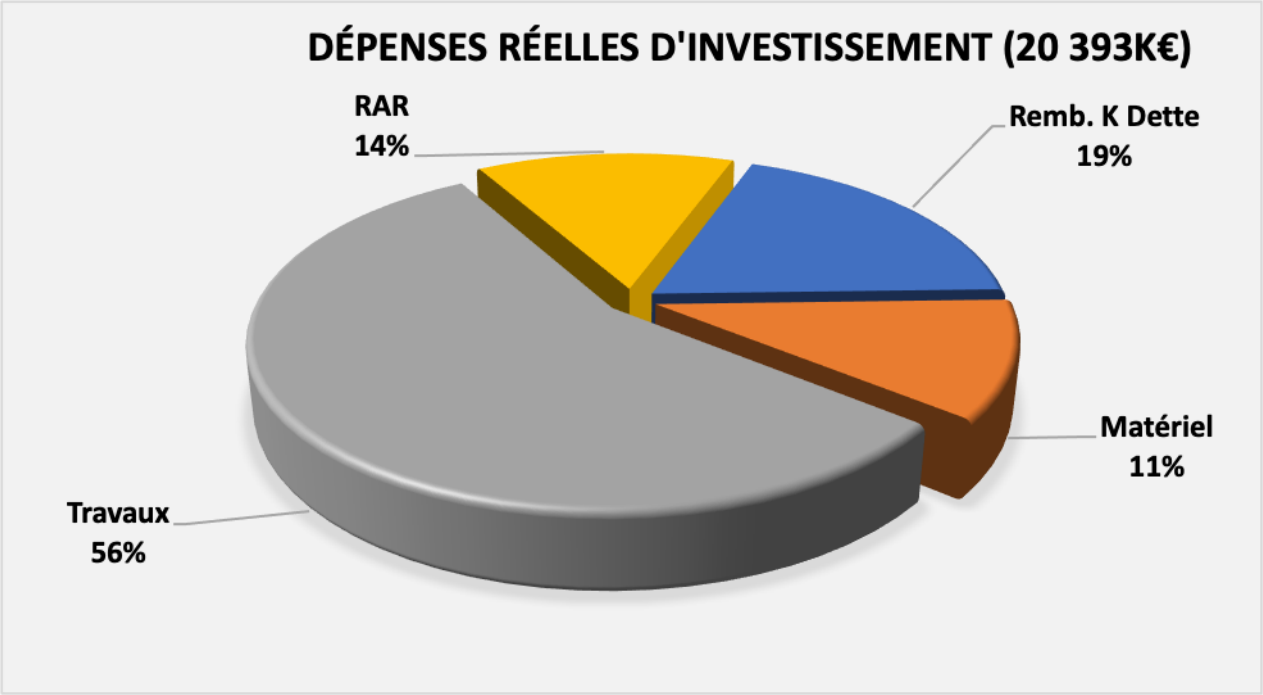

La ville a tenu à mettre l'accent sur la préservation de l'environnement à travers ses projets d'amélioration, de rénovation des bâtiments publics et voiries. Ainsi, il est prévu au titre de l'amélioration du cadre de vie la poursuite du remplacement des éclairages publics par du LED ; l'installation de bornes de recharge et l'acquisition de véhicules électriques ; la rénovation de la toiture de la piscine (survenue en janvier dernier) ; la rénovation du gymnase Géo André ; la reconstruction du réfectoire Jacques Brel ; le traitement de la qualité de l'air au sein de la résidence Autonomie.

Tous ces projets respectent les normes de construction RT2012 en vigueur et doivent permettre de faire des économies d'énergie en utilisant des matériaux ayant un impact moindre sur l'environnement.

De plus, la ville tend à renforcer le fleurissement et la plantation d'arbres au sein de son territoire dans la continuité de la plantation de 120 arbres au parc Friedberg.

Ainsi, les principales dépenses d'équipement se déclinent à travers les axes suivants :

- ✓ **La protection et la sécurité des habitants** avec l'achèvement du plan de sécurisation par l'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique.

- ✓ **La rénovation soutenue du patrimoine** à travers des travaux d'entretien et de rénovation dans les écoles et les équipements publics ; des travaux de rénovation de voirie ; la création d'un plateau de gymnastique dans le gymnase Yves Querlier.

- ✓ **L'amélioration du cadre de vie** qui comprend la fin de l'aménagement du parc urbain Friedberg ; la poursuite des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments publics, à savoir à la salle Georges Brassens ; à l'Hôtel de ville ; à la maison de la famille et au service scolaire, ainsi que sur la voirie (rue entrocamento).

- ✓ **Un effort soutenu de la ville pour le déploiement du numérique** : La ville a initié de longue date un dispositif numérique qui permet d'équiper sur plusieurs années les écoles de tableaux numériques et de solutions informatiques mobiles. L'Etat s'étant enfin emparé du sujet à travers le plan de relance numérique de l'Education Nationale, c'est tout naturellement que la ville s'est inscrite dans ce dispositif. Par ailleurs, tout comme l'an passé, la ville luttera contre la fracture numérique à travers la mise à disposition d'ordinateurs portables en faveur des familles. Enfin, la Municipalité souhaite aider ses commerçants en développant une plateforme de « boutiques virtuelles ».

- ✓ **Dans le détail, il s'agit des dépenses suivantes :**

. Finalisation et création du plateau multisports au parc Friedberg pour 523 000€

. Travaux de rénovation énergétique du gymnase Géo André pour 1 300 000€

. Reprise de la toiture de la piscine pour 324 000€

. Création d'un 2ème terrain synthétique pour 1 500 000€

. Achèvement des travaux du réfectoire Jacques Brel pour 1 517 200€

. Étude portant sur l'aménagement des espaces arrière de l'école Péguy pour 93 000€

. Travaux d'extension du groupe scolaire Jean Jaurès pour 539 000€

. Étude portant sur la création d'une nouvelle école dans le quartier des stades pour 111 400€

. Acquisition de mobilier scolaire et restauration pour 151 000€

. Travaux d'entretien des écoles pour 240 000€

. Développement du numérique dans les écoles pour 44 000€

. Travaux de climatisation à la résidence autonomie pour 210 000€

. Réfection électrique des appartements à la Résidence Autonomie pour 55 000€

. Optimisation des locaux (transfert des archives municipales en centre-ville pour 48 000€

. Travaux d'entretien des bâtiments et des équipements publics pour 104 000€

. Matériel et équipement dans les équipements publics de la ville pour environ 414 600€

. Acquisition du local ex-Trésor Public au Puits-Mottet pour 800 000€

. Travaux de plantations d'arbres et arbustes pour 219 000€

. Travaux de voirie (Rue Entrocamento – Boulevard Jean Monnet – Chemin des Rompus – rue Baker pour un montant de 1 324 000€).

. Poursuite du programme de mise aux normes des « gamelles » des candélabres (passage au LED) pour un montant de 90 000€.

. Installation de réseaux d'électrification pour 612 000€

. Aménagement de ronds-points pour 161 000€

. Réfection du parking du centre-ville pour 220 000€

. Pose de caméras supplémentaires au titre de la vidéo surveillance pour 130 000€

. Étude de l'aménagement du site Michot pour 48 000€

. Création d'une Micro-Folies dans le musée Emile Jean pour 167 000€

. Acquisition d'un terrain pour la création d'une nouvelle crèche départementale pour 390 000€

. Poursuite du remplacement des véhicules thermiques par de l'électrique pour 160 000€

. Remplacement de véhicules utilitaires pour 180 000€

. Remplacement des serveurs et ordinateurs du parc de la ville pour 244 000€

. Étude sur la cyber-sécurité pour 70 000€

. Des restes à réaliser 2021 pour un montant de 2 808 000€

Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à environ 16 482 000€, soit 81% des dépenses réelles.

- ✓ **Les opérations financières** retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette pour un montant de 3 865 891,50€.

B – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT

Le financement des dépenses réelles d'investissement est assuré de la manière suivante :

Dépenses	Prévisions	Recettes	Prévisions
Remboursement dette	3 865 891,50€	Subventions d'investissement	3 150 500,00€

Dépenses d'équipement	16 482 408,50€	Dotations et fonds divers	2 040 481,07€
Souscription au capital de l'AFL	44 500,00€	Autres	76 148,14€
		Cessions	1.680.000,00€
		Emprunt	4 500 000€
		Résultat reporté 2021	1 349 870,79€
		Autofinancement	7 623 000,00€
Total	**20 392 800€**	**Total**	**20 420 000€**

Soit 20 420 000€ de recettes permettant de financer 20 392 800€ de dépenses réelles d'investissement, le surplus de recette soit 27 200€ permet de financer les dépenses d'ordre budgétaire de la section investissement.

- ✓ **L'autofinancement**

L'autofinancement est constitué principalement du virement à la section d'investissement (5 700 000€), du montant des amortissements (1 923 000€) ainsi que du résultat reporté 2021 (1 349 870€), soit 8 972 870€

- ✓ **Les financements externes**

Il s'agit des subventions d'équipement concernant :

- Le plan de relance « nouveaux logements » pour 900 000€

- Les travaux d'aménagement et de modernisation du musée Émile Jean pour 105 000€

- La réalisation des travaux du Gymnase Géo André (Plan de relance) pour 576 000€

- La convention d'électrification avec la CEV pour 495 000€

- L'installation des bornes de recharge sur Parc Privé Ville (Plan de relance) pour 48 000€

- L'acquisition de véhicules électriques (Plan de relance) pour 103 000€

- La création d'un plateau multisports au parc Friedberg pour 268 500€

- L'étude « cyber sécurité » pour 70 000€

- Le développement du numérique dans les écoles pour 35 000€

- Le projet Smart City pour 27 400€

- L'aménagement de la sécurisation des piétons dans le quartier des Hautes Noues pour 12 500€

✓ **<u>Les ressources propres de la section d'investissement</u>**

- 740 481,07€ au titre du FCTVA sont prévu sur la base des dépenses d'investissent réalisées en 2020

- 1 300 000€ au titre de la taxe d'aménagement

- 1 680 000€ de cessions foncières provisoires à travers la vente d'un bâtiment communal situé avenue des Luats et un terrain rue Guignegagne.

- 231 294,35€ au titre de l'affectation du résultat.

- ✓ **<u>L'emprunt</u>**

Un montant de 4 500 000€ est inscrit en emprunt dont 2 000 000€ contractés fin 2021.